

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/166

DIVERS (7.10)

**Solidarité avec la population
ukrainienne : Don de matériel**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215902958-20221214-2022__166-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le six décembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme
BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme
SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme
LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Vu l'article L.1111-1 et L.2121-29 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1111-11 et L.1111-5 ;
Vu l'article L. 3211- 18 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu la circulaire du 24 mai 2018 relative au cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales et de son contrôle ;

Considérant l'urgence de la situation en Ukraine ;

Considérant qu'à l'instar de plusieurs communes, d'associations de maires, d'associations humanitaires et du gouvernement, la Ville d'Hazebrouck entend participer à la solidarité nationale en vue de soutenir la population ukrainienne qui fait face à une situation de crise qui s'aggrave de plus en plus ;

Considérant qu'au vu de l'impact de la guerre sur l'infrastructure énergétique ukrainienne et de ses conséquences sur les populations les plus vulnérables face à l'hiver, il convient d'apporter en urgence un soutien logistique concret aux habitants concernés ;

Considérant qu'au vu de ces circonstances, la Ville d'Hazebrouck entend, dans la mesure de ses moyens, participer à l'élan de solidarité international en cédant à titre gratuit aux populations ukrainiennes un transformateur électrique ;

Considérant que ce matériel sera mis à la disposition de l'association Aide médicale & caritative France-Ukraine à qui il appartiendra de l'acheminer auprès des populations nécessiteuses ;

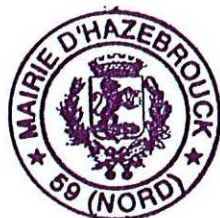
IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'autoriser le don aux populations ukrainiennes vulnérables du matériel désigné ci-après : transformateur électrique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL.